

Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercurès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

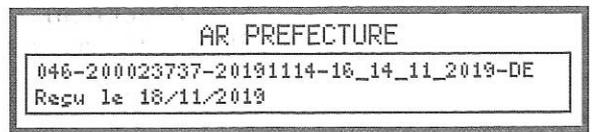
Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE



L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**Service : Développement économique**

**Objet : Subvention au titre des aides à l'immobilier d'entreprises – EURL Brasserie Artisanale RATZ**

**A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 14 novembre 2019

Rapporteur : Denis MARRE

Développement économique

Objet : Subvention au titre des aides à l'immobilier d'entreprises – EURL Brasserie  
Artisanale RATZ

Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/15 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1511-2, L15113, L4251-12, L4251-13, L4251-17, L4251-18 et L5216-5 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) du 02/02/2017 ;

Vu le Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET) du Grand Cahors du 28/03/2018 ;

Vu le Règlement d'intervention des Aides à l'Immobilier d'Entreprises (AIE) du Grand Cahors adopté le 15/12/2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité des précédentes décisions portant sur les aides à l'immobilier d'entreprises, le Grand Cahors a été sollicité pour l'octroi d'une subvention par la Brasserie RATZ détenue à 100% par son gérant Christophe RATZ.

Cette demande a reçu **un avis favorable de la Commission Economie du Grand Cahors le 3 octobre 2019.**

L'EURL Brasserie Artisanale RATZ a créé sa première brasserie artisanale à Arcambal en juillet 2001. Pour assurer sa pérennité, accroître sa notoriété et poursuivre sa croissance, elle s'installe en 2010 sur le parc d'activités économiques de Cahors sud. Après avoir relancé la bière artisanale dans le Lot, Christophe RATZ est aujourd'hui leader sur cette fenêtre d'activité en Occitanie, en chiffre d'affaires et en volume.

De deux emplois lors de sa création, l'équipe compte aujourd'hui 17 personnes et jusqu'à 23 salariés en période estivale.

Pour poursuivre son développement, Christophe RATZ va réaliser une rénovation de sa structure actuelle et une extension de son bâtiment pour passer de 1 500 à 2 200 m<sup>2</sup>, permettant ainsi l'agrandissement de l'outil de production qui s'oriente essentiellement vers une nouvelle salle de fermentation et une nouvelle salle de brassage.

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises Christophe RATZ a sollicité la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour l'obtention d'une subvention.

L'assiette éligible pour le coût des travaux à la construction et la répartition du cofinancement entre la Région Occitanie et le Grand Cahors se décline de la façon suivante :

<b>Montant des dépenses prévues</b>	
<b>Investissement Immobilier</b>	<b>1 360 000 € HT</b>
<b>Investissement Process</b>	<b>1 910 000 € HT</b>
<b>Total Investissement sur 2 ans</b>	<b>3 270 000 € HT</b>
<p>Le Grand Cahors n'intervenant que sur la partie immobilière, le montant éligible retenu est de : <b>933 071 € HT</b></p> <p><i>Investissement immobilier hors foncier</i></p>	

### Investissement immobilier retenu : 933 071 €

<b>Aide à l'immobilier : 30%</b>		<b>soit 279 921,30 €</b>
<b>Taux de répartition dans le cofinancement :</b>		
<b>Grand Cahors</b>	30%	soit 83 976,39 €
	Plafond du Grand Cahors : <b>50 000 €</b>	
<b>Région Occitanie</b>	70%	soit 195 944,91 €

Il est à noter que la Région participe également à la modernisation de l'outil de production.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'attribuer une subvention plafonnée à 50 000 € à l'EURL Brasserie Artisanale RATZ pour l'extension de son local sur le parc d'activités de Cahors sud, commune de Fontanes (46230) ;
- b- D'attribuer cette subvention sur l'année 2019 ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
**Le Président,**  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**